

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

« Rapport annuel relatif aux participations régionales de toutes natures pour 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit pour les Régions la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région Bretagne a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. La collectivité a défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en date du 13 octobre 2017.

Depuis 2018, les participations régionales se sont développées concernant ainsi de plus en plus de sociétés : Yer Breizh, GDH (Groupe D'Aucy Holding), France Energies Marines (FEM), SCIC Coop des masques, Sembreizh et BreizhCité, la société portuaire Brest Bretagne.

En outre, la Région se mobilise aux côtés des acteurs bancaires et institutionnels pour la constitution de nouveaux outils de sortie de crise : Breizh Rebond, Epopée Transition I, Brienne III.

L'année 2021 se caractérise par :

- la mise en œuvre opérationnelle de ces trois fonds ;
- la souscription au fonds Ouest Venture IV ;
- l'entrée au capital de la SCIC CoWork'HIT (centre d'innovation et d'expertises, accompagnant les entreprises, établissements de santé et médico-sociaux, associations et autres acteurs de l'innovation et du handicap).

C'est dans ce cadre que sont exposés :

- une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales ;
- un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- la présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans lesquelles la Région détient une participation ;
- une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité régional du tourisme (CRT), en application de l'article L.131-1 du code du tourisme.

Le Président du Conseil régional demande aux élus de prendre acte de ces différents rapports.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER réaffirme tout l'intérêt qu'il attache à la communication qui lui est adressée du rapport relatif aux participations régionales. Ce rapport permet de disposer d'une vue d'ensemble des interventions décidées par le Conseil régional au fil des ans, d'en apprécier la portée, et de prendre connaissance des dispositions les plus récentes prises au cours du dernier exercice. Il illustre les domaines d'intervention, les activités, ainsi que les niveaux de participation de la Région et de ses partenaires, pour pouvoir en apprécier la motivation.

A l'inverse, et comme il fut précédemment déjà souligné, le CESER déplore l'insuffisance si ce n'est l'absence d'éléments d'information ou de comparaison entre les exercices successifs.

De même, il encourage une nouvelle fois le Conseil régional à expliciter davantage certaines situations financières, en rappelant leur historique, en apportant quelques commentaires permettant de comprendre des écarts ou des événements de nature exceptionnelle, en informant sur les prévisions d'activité et de rentabilité forcément établies.

2.1. Etat des lieux des participations régionales

Le CESER constate la forte évolution des participations financières détenues par la Région au terme de l'année 2021.

Celles-ci atteignent 119 M€ et concernent 26 organismes, contre près de 88 M€ et 22 organismes en 2020. On y trouve en particulier le reflet des mesures de soutien apportées en réponse à la crise sanitaire, avec un apport à hauteur de 19,9 M€ dans le fonds Breizh Rebond et de 10 M€ dans le fonds Epopée Transition I, tous deux constitués en 2021.

Globalement et de façon inchangée,

- en pourcentage, les interventions vont de 0.01 % du capital de BPI France Financement à 100 % du capital de Breizh Up ;
- en capitaux mobilisés, les participations s'inscrivent entre 15 K€ dans la SLE (Société locale d'Epargne) d'Ille-et-Vilaine Nord et 28,4 M€ dans le capital de la SABEMEN (Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval).

Si ce large spectre illustre le champ d'intervention très étendu de la Région Bretagne, le CESER signale une nouvelle fois qu'il serait facile de mentionner sur les premiers graphiques leur niveau antérieur pour les participations dont le montant a pu évoluer en cours d'année.

2.2. Les prises de participation au capital de sociétés commerciales

Tel que rappelé, le CESER souligne les limites encadrant l'entrée au capital des entreprises : l'ensemble des participations publiques ne doit pas représenter plus de 50 % du capital, avec un maximum de 33 % pour la seule Région, le tout s'inscrivant dans un plafond correspondant à 5 % des recettes réelles de fonctionnement (65,1 M€ pour la Bretagne en 2021), avec un maximum de 1 % en faveur d'une même société (soit 13 M€), sans oublier l'avis des experts qui doit être systématiquement recherché.

C'est dans ces limites que la Région est intervenue depuis 2018 dans le capital de diverses sociétés commerciales, le CESER saluant une nouvelle fois l'effet de levier souvent important et décisif joué par les décisions prises.

Plus en détail, le CESER attire l'attention sur quelques points :

- **Yer Breizh.** Il est une nouvelle fois indiqué qu'une réflexion a été menée en 2020 entre les actionnaires sur la possibilité de l'évolution de la répartition du capital. Un an plus tard, pourquoi les conclusions de cette réflexion ne sont-elles pas indiquées dans le rapport ?
La perte d'exploitation comme le résultat exceptionnel auraient pu être expliqués même si les chiffres sont modestes (- 84 K€ et + 92 K€).
- **GDH.** On ne peut que regretter que ni la situation financière de la holding dont la Région est actionnaire, ni les comptes consolidés ne donnent un éclairage sur les écarts importants constatés entre les deux derniers exercices dans la constitution des résultats, *a fortiori* dans une période difficile illustrée par un chiffre d'affaires en retrait. Quelques éléments prévisionnels seraient pareillement bienvenus.
- **France Energies Marines.** Le CESER apprécie les dispositions prises à la fin de l'année 2021 pour renouer avec des capitaux propres positifs et permettre la poursuite de l'activité. Les quelques données fournies

illustrent un redressement des résultats, une forte évolution du nombre de projets et de l'effectif. Face au potentiel du secteur, le CESER juge encourageante la présence renforcée en 2021 des anciens actionnaires EDEV-EDF et SHELL-EOLFI, ainsi que l'entrée au capital de TOTAL ENERGIES en 2022, la Région restant alors inscrite pour 30 K€.

- **Coop des masques.** Le CESER regrette l'absence d'information, malgré sa demande, sur le vécu de cette société créée en 2020 pour répondre à la pénurie de masques, et placée en redressement judiciaire dès le 23 février 2022, soit un an seulement après le démarrage de l'activité. Ainsi, le rapport fait état de la capacité de production de masques chirurgicaux et FFP2 (30 à 45 M€ par an) : mais qu'en a-t-il été réellement ? Quelle est l'étendue des difficultés ? Quelles perspectives reste-t-il pour l'entreprise et les salariés ?
- **Société portuaire Brest Bretagne (SPBB).** En complément des informations fournies reflétant l'activité déployée en 2021, revenue au niveau de celle connue en 2019, mais se concluant sur un résultat d'exploitation fortement déficitaire (- 3,7 M€), quelques indications sur les perspectives pour 2022 auraient pu utilement trouver leur place dans le rapport.
- **CoWork'HIT.** Le CESER se félicite de la contribution apportée par la Région au capital de cette jeune société créée en juin 2021. On ne peut en effet qu'apprécier l'objet de l'entreprise, partie prenante du projet Handicap, Innovation et Territoire (HIT), et adossée au Centre de soins de Kerpape dédié aux personnes en situation de handicap.

2.3. Les sociétés de capital risque et les fonds professionnels de capital investissement.

Avec 138 participations représentant 65 M€, la Région Bretagne a fortement accru ses interventions au travers des différents fonds d'investissement dont elle est actionnaire (+ 16 M€).

Eu égard au caractère exceptionnel de l'exercice 2021, le CESER souligne la création de quatre nouveaux fonds, dont deux, Breizh Rebond et Epopée Transitions I, ont vocation à accompagner la transition des entreprises en sortie de crise. Ils se sont vu allouer respectivement 20 et 10 M€ de capitaux régionaux.

Le CESER apprécierait qu'un point plus détaillé sur les réalités et perspectives de chacun des fonds puisse lui être présenté, complété par une information sur les dividendes perçus ou annoncés, comme sur les pertes constatées.

Au niveau du risque, le CESER croit déceler une amélioration quant au niveau des « *sociétés pour lesquelles une solution adaptée est recherchée* », lequel reviendrait à 2 % du portefeuille de la Région contre 6 % l'année précédente. Dans un contexte particulièrement difficile, est-ce le reflet positif des solutions qui ont pu être mises en œuvre, ou l'effet d'abandons de créances sur des situations définitivement compromises ?

2.4. Les sociétés d'économie mixtes (SEM) et autres sociétés

- **SEM BREIZH.** En complément des activités déjà déployées, le CESER s'est félicité l'an dernier de la prise de participation de la Région dans la foncière Breizh Cité, dont l'action vise à dynamiser les centres-bourgs et centres-villes. Il reste intéressé par les informations touchant aux interventions en cours ou à l'étude.
- **SABEMEN.** Le CESER rappelle que la Région a apporté une avance en compte courant de 30 M€ en 2020, en soutien de l'activité doublement impactée par le Brexit et la crise sanitaire. Les données fournies concernant la Brittany Ferries illustrent aussi les difficultés rencontrées en 2020-2021, avec une chute de 81 % du trafic passagers et de 23 % du fret. Le CESER regrette que l'activité de la BAI ne soit pas davantage évoquée dans le rapport, avec une mention des perspectives, le trafic ayant repris. Rappelons qui plus est, que l'accord conclu en 2021 avec la CMA-CGM devrait contribuer à redynamiser l'ensemble.
- Les autres sociétés et le bordereau concernant le Comité régional du tourisme n'appellent pas d'interrogation ou de remarque particulière. Pour ce dernier, le CESER relève positivement un plan d'actions ambitieux destiné à promouvoir la Bretagne sous différents aspects.

Conclusion

Alors que nous traversons une période difficile et exigeante, le CESER salue le volontarisme de la Région pour renforcer ses interventions et soutenir sous diverses formes l'économie et l'emploi au travers des entreprises.

Il regrette que ses suggestions antérieures n'aient pas trouvé l'écho favorable escompté dans la présentation du rapport, que ce soit pour éclairer des situations incertaines ou des données comptables absconses car ne présentant qu'une photographie instantanée figée, sans historique ni prévisions pour apprécier une situation.

De même, pour illustrer les critères de l'éco-socio conditionnalité des aides, il serait intéressant que les contreparties sur les investissements soient énoncées, et qu'un regard évaluatif sur les participations apparaisse ici, sous les angles économique, social et environnemental.

Dans un souci d'échanges et de transparence, le Conseil régional ne voit-il pas là l'opportunité de réunir la Conférence bretonne de l'économie ?

Enfin, le CESER propose qu'une information sur l'évolution des participations les plus sensibles puisse être assurée six mois après la présentation du rapport annuel.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Rapport annuel relatif aux participations régionales de toutes natures pour 2021

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Comme chaque année, le rapport de la Région relatif à ses participations livre des informations, et parfois des enseignements, particulièrement précieux. La Région justifie ses engagements par la volonté je cite de « favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur », objectif auquel nous ne pouvons que souscrire.

Ces prises de participations sont facilitées et étendues depuis la loi NOTRe précisées par décret en juin 2016, lequel pose des garde-fous assez stricts pour éviter certaines dérives.

Notre attention a été particulièrement attirée par la prise de participation de la Région dans le capital de la Coop des masques.

La Région détient en effet avec un apport de 200 000 euros, 20 % du capital de cette coopérative.

Le chiffre d'affaires 2021 s'est établi à 1 118 000 euros pour une perte d'exploitation de 1 210 000 euros, supérieure au chiffre d'affaires. Le bilan laisse apparaître des pertes à hauteur de 3 798 000 euros pour 1 086 000 euros de fonds propres.

Dans ce contexte, la Coop des masques a été placée en redressement judiciaire le 23 février dernier, le terme de la période d'observation ayant été fixé par le tribunal de commerce au 22 août prochain.

Les raisons de cette situation feront sans doute débat. Il nous semble toutefois qu'elle révèle toute la difficulté de lancer une activité industrielle de production en France. Elle montre aussi la nécessité de disposer de capitaux suffisants et de créer un environnement juridique et fiscal favorable à la constitution d'un capital suffisant susceptible de donner à l'entreprise le temps nécessaire à son développement.

Si bien entendu nous souhaitons la réussite de cette entreprise, nous espérons que ces difficultés conduiront à mieux comprendre la situation des entrepreneurs qui investissent, risquent tout ou partie de leur patrimoine pour investir, créer de l'emploi et de la valeur en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.